Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 47 (1959)

Heft: 865

Artikel: Zurich

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269393

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Avant le double scrutin

Pour soutenir et encourager l'électeur, le Comité d'action a eu une lourde tâche, puisqu'il a fallu mener une campagne sur le plan fédéral et sur le plan cantonal simultanément; les 31 janvier et 1er février, le scrutin était double.

Une grande conférence publique a eu lieu le jeudi 29 janvier, à 20 h. 30, au Casino de Montbenon sous la présidence de Mlle Quinche avec la collaboration de représentants de partis politiques vaudois.

Comme cette campagne intensive et double a coûté nécessairement cher, Mme Weidmann et ses amies organisent, pour le **11 février** un nouveau **Marché aux puces,** à la Fraternité de St-Martin.

Videz vos armoires et portez les objets, les plus divers, qui peuvent encore servir mais dont vous n'avez pas l'emploi, à la Fraternité de St-Martin (Escaliers entre Riponne et St-Laurent), le 10 février. Que celles qui n'ont pas de « rossignols » à donner, apportent de bons biscuits faits à la maison, qui se vendront avec du thé et du café pendant toute la journée.

NEUCHATEL

L'Association suffragiste a travaillé fort avant le 1er février

Malgré son long silence, l'Association neuchâteloise travaille avec courage et entrain.

En vue de la votation du 1er février, un comité cantonal d'action a été constitué et compte dans ses rangs des représentants de tous les partis politiques. Il y a des commissions, des sous-commissions et tout ce monde œuvre en commun pour faire triompher la cause du suffrage féminin.

M. André Sandoz, conseiller d'Etat a présenté un exposé très clair, détaillé et complet sur l'introduction du suffrage féminin aux membres des associations affiliées au Centre de liaison.

La section de La Chaux-de-Fonds malgré la « récession » a récolté, grâce au dévouement de ses membres, les fonds nécessaires à sa campagne.

Au chef-lieu, les membres du comité élargi ont pris des carnets de souscriptions, dont les résultats sont réjouissants. A Neuchâtel, toujours les soupers couture connaissent un réel succès.

Samedi 31 janvier, à La Chaux-de-Fonds, à Peseux et à Neuchâtel, des Ballons portant l'inscription « Suffrage féminin — oui » seront offerts aux enfants. Quel que soit le résultat du scrutin nous ne perdons pas courage, car à force de frapper sur le clou...

E. R.

BERNE

Au parti libéral

Les suffragistes bernoises se sont réunies le lundi 2 février pour prendre connaissance des résultats du scrutin des 31 janvier et 1er mars. Tout d'abord, Mmes Stalder-Merz a donné les résultats généraux, Mme Mäder-Luthi, avocate à Berne a parlé de ses expériences pendant la campagne électorale, puis fut décrite la campagne dans le canton de Vaud. Enfin, Mme Dr Thalmann, avocate à Berne, après discussion sur le sujet « Que faut-il faire maintenant ? », a proposé le vote d'une résolution.

Nos suffragistes à l'œuvre

Au lendemain de la votation fédérale

C'est cette « modération » de la campagne qui a finalement permis à divers grands centres, singulièrement Lausanne, de faire définitivement triompher la cause du suffrage féminin avec une marge de voix suffisamment grande pour qu'il ne soit pas besoin de reprendre tous les chiffres en vue de les vérifier. Modération de la campagne, mais aussi des milieux ouvriers dont on pouvait justement craindre qu'ils voteraient massivement contre le suffrage féminin. Signalons à ce sujet des agglomérations fortement industrialisées comme Yverdon ou Sainte-Croix, ou encore la banlieue lausannoise de Renens qui ont dit « oui » de manière nette.

La capitale vaudoise, elle, a été la plus positive en jetant plus de 5000 voix dans la balance des partisans du suffrage féminin. On observe que certains quartiers qui, lors d'une précédente votation sur le même sujet (introduction facultative dans les communes du suffrage féminin), s'étaient montrés hostiles à l'avènement politique de la femme, ont fourni cette fois-ci des maporités clairement acceptantes.

Autre constatation intéressante de ce scrutin, les citoyens ont, dans l'ensemble, voté la même chose au cantonal et au fédéral. Seules un millier de voix environ ont passé du camp des « oui » au cantonal dans celui des « non » au fédéral : il s'agirait apparemment avant tout des voix ultra-fédéralistes qui craignaient qu'un succès sur le plan fédéral n'exerce une intolérable pression sur ceux des cantons suisses dont la majorité de citoyens était rejetante. Ceux-là peuvent aujourd'hui constater que leurs craintes étaient vaines et que si la femme vaudoise a désormais atteint sa majorité politique, il est loin d'en être de même de la femme suisse. Une consolation : ce n'est pas la faute de la Suisse romande.

(Gazette de Lausanne.)

° ° °

C'est avec satisfaction que les membres de l'Association pour le suffrage féminin ont pris connaissance des résultats de la votation fédérale dans le canton de Genève. Ces résultats affirmatifs, s'ils ne donnent malheureusement pas encore le droit de vote aux femmes dans notre canton, permettent cependant d'envisager avec optimisme une prochaine campagne sur le plan cantonal. Nous sommes encouragées pas l'exemple de nos voisines vaudoises qui deviennent aujourd'hui électrices, ce dont nous les félicitons avec un peu d'envie.

A Genève, le Comité pour l'égalité des droits politiques réunissait des représentants d'associations mixtes, de syndicats et d'associations féminines et quelques personnes à titre privé. Nous sommes reconnaissantes à ce Comité — très masculin — d'avoir maintenu la propagande sur le plan de la justice et de l'équité, laissant aux adversaires les arguments dictés par un sentimentalisme parfois d'assez mauvais goût. Le fait que tous les partis politiques s'étaient prononcés en faveur du droit de vote féminin a fortement facilité notre propagande. Comme la question a déjà été débattue à Genève, lors de quatre votations et d'une consultation féminine, notre effort, cette fois, s'est limité à des affiches et à des annonces dans les journaux. Nous avons été heureuses de constater que ceux-ci avaient largement ouvert leurs colonnes à un très vif échange d'articles pendant les deux semaines précédant le vote.

Constatons, une fois de plus, que la Suisse romande joue à « l'enfant terrible » de la Confédération : les trois seuls cantons acceptants sont des cantons romands.

Avant de nous féliciter de ces résultats, réservons un souvenir ému de gratitude à toutes celles qui, comme Emilie Gourd, furent les pionnières courageuses de notre mouvement.

M. A. Prince.

GENÈVE

Séance d'information

Le 23 janvier, l'Association genevoise pour le suffrage féminin avait convoqué ses membres à la Bibliothèque de l'Athénée, pour leur donner quelques informations, à huit jours de la votation fédérale.

La présidente, Mme Prince a donné tout d'abord la parole à Mme Choisy, présidente de l'Association suisse. Celle-ci a brièvement indiqué le travail sur le plan fédéral.

On a créé un vaste comité hors-parti, comprenant trois cents membres environ, présidé par M. Carl-J. Burckhardt, il s'agit-là plutôt d'un comité d'honneur, on y trouve tous les députés genevois au Conseil national. Les présidentes des grandes associations féminines.

Un comité exécutif a été formé d'autre part, il compte 26 membres et il est présidé par M. Schmid-Ruedin. Il s'est chargé des tâches essentielles suivantes :

récolter des fonds pour son travail,

faire exécuter une affiche fédérale qui représente la tête de l'Helvetia sur les pièces de monnaie et qui ne comporte qu'un texte bref et un tract fédéral avec des illustrations. Ce tract a été adapté dans les cantons romands et sera distribué dans chaque ménage au cours de la semaine précédant la votation.

Conférences : il a laissé ce soin à chaque canton qui les adapte à la mentalité de son corps électoral.

Fournir un service de presse positif.

De l'avis de tous ceux qui travaillent à la campagne électorale, chaque électeur votera selon son sentiment personnel et non pas selon le mot d'ordre de son parti. Mme Choisy déplore en terminant qu'il se soit constitué des comités opposés féminins.

Mme Prince explique ensuite qu'à Genève, un vaste comité d'action hors-parti s'est constitué sous la présidence de M. André Chavannes président de l'inter-syndicale des membres du corps enseignant. Les représentantes des groupements féminins (Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, Ligue des femmes catholiques, Groupe des femmes radicales) ainsi que des groupements mixtes, ont été appelé à y siéger. Cependant la majorité des membres était masculine. Ce comité a été fermement soutenu par les syndicats.

Il a entrepris toutes ses démarches avec comme mot d'ordre « égalité des droits politiques ». Cette idée a inspiré le texte des affiches cantonales dont l'une comportera outre les noms de politiciens dans chacun des partis qui proposent de voter oui, et à Genève, ils le proposent tous les noms de 200 personnalités.

On a renoncé à un tract cantonal, mais chaque jour, on insère dans les quotidiens, de brèves injonctions en faveur du vote féminin.

Dans l'entretien qui suivit, la majorité des membres a demandé qu'une assemblée soit convoquée immédiatement après le scrutin, par exemple le lundi soir 2 février, pour discuter le résultat qu'on espère favorable, tout au moins à Genève.

° ° °

Le parti libéral avait organisé à la Salle communale des Eaux-Vives, le 26 janvier, une assemblée qui eut beaucoup de succès.

Prirent la parole M. François Picot, président de l'Association, puis Mme A. Choisy, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

M. Pierre Guinand, député, un ancien ami de la cause, juge utile la réforme constitutionnelle sur le plan fédéral aussi bien que sur le plan cantonal.

Puis M. de Pfyffer, rapporteur sur la question devant le comité du parti libéral genevois, MM. Dami père et fils apportèrent encore leur effort éloquent et persuasif à la préparation de la campagne.

Cette réunion était filmée par la Télévision officielle italienne.

° ° °

Dans la *Fondation officielle de la jeunesse,* récemment réorganisée, on compte sur 17 membres, 4 femmes : Mmes Henriette Chevalley, Mme Eric Choisy, Mme André Fatio, Mme Marguerite Fert. Le bureau, présidé par M. Marcel Henniger, a Mme Choisy comme vice-présidente et Mme Fert comme secrétaire.

BAECHLER
teinturier · nettoyeur
et ne sont pas chers du tout

LE ROSEY
ROLLE (Hiver à Gstaad)
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

ZURICH

La Ligue suisse des femmes abstinentes publie un rapport sur son Bar de jus de fruits à la Saffa 1958 (Pavillon Parents et Enfants). 1488 bouteilles de cidre doux et, comme record des jus de fruits, « Cassita », avec 982 bouteilles y furent consommées. Un « Saffa-Drink », se composant de 2/3 de jus d'ananas y fut très apprécié. Le but, faire mieux connaître nos jus de fruits, a été pleinement atteint.

Données et renseignements sur l'introduction du

suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers (suite)

En résumé, le Conseil fédéral déclare :

« La dignité de la personne humaine qui caractérise la femme non moins que l'homme, exige en principe, l'égalité des sexes aussi en matière de droits politiques. » (Page 72.)

Annexe au chapitre VI
De la situation légale de la femme suisse
(« Message », pages 42 à 51)

Le « Message » parle d'abord des cas où la femme serait *mieux traitée que l'homme.* Et il mentionne le fait que la femme suisse n'est pas obligée de faire du *service militaire.* Nous répondons que la tâche accomplie par la femme en sa qualité d'épouse et de mère, représente, pour le pays, un apport de valeur au moins égale au service militaire accompli par l'homme.

On mentionne aussi, comme avantage, le fait que la femme mariée n'est pas en général responsable *vis-à-vis du fisc* pour les impôts dus sur son revenu et sa fortune. Il faut observer que, dans le régime de l'union des biens, les revenus de la femme deviennent la propriété du mari et que, d'autre part, celui-ci a la jouissance de sa fortune. Avec quoi la femme pourrait-elle donc payer des impôts sur sa fortune ? De plus, avec son revenu, elle est obligée de subvenir en tant que besoin à l'entretien de la famille. Enfin, lorsque la femme possède une fortune ou un revenu personnels, il est ajouté, pour l'impôt, au revenu et à la fortune de son mari, de sorte que cette fortune ou ce revenu total est taxé plus haut, selon le système progressif, que si la femme était personnellement considérée comme contribuable... En conséquence, pour ce qui concerne le montant de l'impôt, le mariage représente un désavantage pour la femme, et non un avantage.

On indique que, dans le domaine des *assurances sociales,* des égards particuliers sont témoignés à la femme. Et le « Message » écrit :

« C'est ainsi que les dispositions sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents prévoient que les hommes et les femmes paient les mêmes primes, mais étendent quelque peu les prestations de l'assurance en faveur des femmes ».

Or, cela est inexact. Les primes exigées pour les femmes par les caisses d'assurances sont plus élevées que celles des hommes. La majoration peut aller jusqu'au 25 %, et ce système est maintenu dans le projet de revision de la loi sur l'assurance-maladie. De plus, les femmes ne peuvent en général s'assurer que pour des indemnités journalières beaucoup moins élevées que celles accordées aux hommes.

Le fait que, dans l'assurance-maladie, l'*accouchement* est assimilé à une maladie, est aussi mentionné comme un avantage pour les femmes. Or, l'indemnité payée profite également au mari ou au père illégitime qui, sans cela, devrait payer ces frais d'accouchement.

Dans le domaine de l'AVS, on indique comme avantage le fait que les femmes mariées et les veuves qui n'exercent pas d'activité lucrative, de même que les femmes travaillant sans salaire dans l'entreprise du mari, sont dispensées des cotisations. Mais avec quoi payeraient-elles ces cotisations, puisqu'elles travaillent gratuitement ?

On considère aussi comme un avantage le fait que, lorsque son mari a cinq ans de plus qu'elle, la femme mariée reçoit la rente déjà à 60 ans, et non à 65 ans. Cependant c'est le mari, et non la femme, qui reçoit la part de la rente pour couple destinée à la femme. De plus, comme l'entretien de la femme continue à incomber au mari, cette rente est un allègement pour lui. La femme mariée elle-même ne reçoit personnellement aucun argent de l'AVS.

Quant à la veuve, son droit à la rente (qui est aussi indiqué comme un avantage) se justifie par le fait qu'en remplissant sa tâche d'épouse et de mère, elle a consacré toute son activité à sa famille sans être payée (à part son entretien). Elle a ainsi perdu son ancienne profession, et la rente est destinée à compenser cette perte.

Le « Message » indique ensuite des domaines où la position de la femme est *moins favorable.* C'est le cas pour les limitations à l'accès aux emplois dans l'administration et l'exclusion du ministère pastoral dans certains cantons.

Les salaires payés aux femmes dans l'économie privée sont inférieurs à ceux des hommes. Une statistique de 1951 établit que le salaire des ouvrières atteignait environ le 62 % de celui des ouvriers. *(A suivre.)*